

**ARRETE N° 584/AM/2024
PORTANT MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES**

Le Maire de la commune de Trois-Bassins,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2022 qui a approuvé le précédent organigramme après avis favorable du Comité Social Territorial,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 12 novembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté modifie l'organigramme approuvé par la délibération susvisée.

Les modifications suivantes ont été opérées :

- La création d'une cellule « PAT/CASE RURALE » ;
- La création d'un service, unique, « COMMUNICATION » en charge de la communication interne et externe, de la relation associative, du protocole, du courrier et de l'archivage ;
- L'intégration de la cellule « FRANCE SERVICES » au sein du service à la population ;
- Le rattachement du secrétariat chargé des relations avec les élus, les institutions et l'administration au secrétariat général ;
- Le repositionnement du service de la police municipale pour marquer le positionnement en lien direct avec l'autorité et la direction générale ;
- La création de la cellule opérationnelle « CADRE DE VIE » au sein du Centre Technique Municipal ;
- La formalisation de la cellule « AMENAGEMENT » au sein du pôle « Grands Projets » du service technique.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trois-Bassins, le 09 décembre 2024

Le Maire

Daniel PAUSE



Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE TROIS BASSINS

